

**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 16 DECEMBRE 2024 A 18 H 30**

**Présents :** MM. André LAURENT, Thierry DEBARD, Thomas INSELIN, Mmes Karine LADET, Odile BOISSIN, Brigitte MOULIN, Laurence TEIL, Laure VIELFAURE, MM. Régis ARLAUD, Thierry BLANC, Guillaume GRASSET et Guillaume LOPEZ.

**Absents:** Mme Marie-Laure WESTERLOPPE, M. Patrick REY donne procuration à Mme Laure VIELFAURE, M. Renaud MOULIN,

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume LOPEZ,

**Objet : Reprise bail commercial restaurant par la SARL MCM ENTREPRISE**

Le maire rappelle la vente du bail commercial « Hôtel restaurant les galapians » suite au jugement prononçant la liquidation judiciaire.

Le maire indique que sa Société « SARL MCM ENTREPRISE » souhaite acheter le fonds de commerce et émet des conditions :

- Exonération de loyers du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 avril 2025, afin de permettre l'installation et de réaliser les rafraichissements nécessaires pour une ouverture dans le courant du mois d'avril 2025.
- Remise aux normes de l'ascenseur.
- Changer le nom de l'établissement par « Auberges des trois Amis ».
- 

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

**Décide :**

- D'autoriser le maire à signer tous les documents pour la reprise du bail commercial en début d'année 2025 par la SARL MCM ENTREPRISE.
- De demander le 1<sup>er</sup> loyer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour un montant mensuel de 877 € HT ainsi que le loyer de la licence IV à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour un montant mensuel de 76.22 € HT.
- Que la commune prendra en charge la remise aux normes de l'ascenseur et le repreneur assurera la maintenance.
- Accepte le changement de nom par « Auberge des trois amis » et demande aux repreneurs que le siège de l'entreprise soit domicilié à Vinezac.

**Séance levée à 19 h 15**